

Le 19 décembre 2017

Par courriel et par messenger

Monsieur Pierre Méthé
Directeur des Affaires institutionnelles
Régie de l'énergie
Tour de la Bourse
800, rue du Square-Victoria
Bureau 2.55
Montréal (Québec) H4Z 1A2

Me Simon Turmel
Avocat

Hydro-Québec
Vice-présidence – Affaires juridiques
4^e étage
75, boul. René-Lévesque Ouest
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Tél. : 514 289-2211, poste 3563
Télec. : 514 289-2007
C. élec. : turmel.simon@hydro.qc.ca

OBJET : Suivi administratif des critères de fiabilité conformément à la décision
D-2015-013
Suivi du Plan d'approvisionnement 2014-2023
Notre dossier : R050378

Monsieur,

Dans le cadre du suivi administratif concernant les critères de fiabilité établis par la Régie, notamment à la décision D-2015-013, veuillez trouver ci-joint :

- Annexe A : Respect du critère de fiabilité en énergie d'un écart type pour le Distributeur.
- Annexe B : Respect du critère de fiabilité en énergie du Producteur.
- Annexe C : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Producteur **(confidentiel)**.
- Annexe D : Respect du critère de fiabilité en puissance – Bilan du Distributeur.
- Annexe E : Conciliation des bilans en puissance **(confidentiel)**.
- Annexe F : Lettre d'attestation de la fiabilité du PDG

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Simon Turmel, avocat

ST/ab

p.j.